

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : 08.01.2018
Date d'affichage du compte-rendu : 16.01.2018
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés: 19

Le quinze Janvier deux mille dix-huit, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, M. Joël **PROUST** Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** Adjoint, M. Rodolphe **FOURRÉ** Adjoint, M. Arthur **JONES**, Mme Jacqueline **LORET**, M. Christian **GRIPPON**, M. Patrick **COIRAUT**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Dominique **COIRIER**, Mme Sylvie **COUTEAU**, M. Stéphane **VASLIN**, Mme Séverine **BERLAND**, Mme Stéphanie **ROBERT**, Mme Ginette **HAYE**, Mme Annie **GONNORD** M. Patrick **PETIT** et Mme Peggy **AUGUSTIN**.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Stéphanie ROBERT

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et sur sa proposition accompagne les élus pour une visite de la mairie rénovée. Puis, il renouvelle de vive voix, ses vœux pour la nouvelle année qu'il souhaite agréable individuellement et collectivement, en poursuivant un travail dans un bon esprit et en toute confiance.

Après adoption du compte-rendu de la séance du 18 Décembre 2017, délibère comme suit :

BILAN DE L'ACTIVITE 2017 AU CHATEAU DE JAVARZAY

Monsieur le Maire donne la parole à Christian Beaudoin, agent communal plus particulièrement chargé de la promotion du site du château de Javarzay, présent pour commenter le bilan de l'activité 2017 et répondre aux questions des élus. Les principaux résultats de la fréquentation 2017 illustrés par des tableaux d'évolution d'année en année, sont les suivants :

- Nombre de visites du Château : 2052 contre 1784 en 2016 : +15.02% Les chiffres de la fréquentation pour les journées du patrimoine sont très satisfaisants.
- Nombre d'entrées pour les Journées du Patrimoine (3^{ème} week-end de septembre) : 515 (+31% par rapport à 2016)
- Nombre d'entrées hors journées du Patrimoine : 1537 contre 1391 en 2016 (+10.5%)
- Nombre de personnes accueillies (visites et informations) : en hausse de 19.4% soit 4223 personnes
- Répartition groupes / individuels :

Années	Nombre de personnes venues en Groupes	Individuels	TOTAL
2014	72	1591	1663
2015	247	1580	1827
2016	117	1667	1784
2017	339	1713	2052

Il y a eu cette année, plus de groupes mais le nombre de visiteurs par groupe est moins important.

La promotion du site est valorisée et a été rendue plus efficace par l'utilisation du panneau lumineux, de Facebook et des journaux municipaux pour annoncer les expositions et également par la mise en place de panneaux sur la Départementale.

Les retours faits auprès de Christian sont divergents, chacun y trouve en effet un intérêt personnel qui n'est pas forcément général. Le montant des recettes de 4 268€ est en hausse par rapport à l'année précédente mais la situation reste fragile et aléatoire.

Christian Beaudoin communique le programme des expositions 2018 et précise qu'il s'agit de la 20^{ème} année d'expositions.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des bénévoles des 2 associations « Amis du Château » et « Cail », qui en partenariat avec Christian Beaudoin, font en sorte que les visites existent. Leur aide est précieuse.

EVOLUTION DE LA SCENOGRAPHIE DU MUSEE DU CHATEAU

Le rapport « Phase 2 de l'étude de faisabilité » a été transmis aux élus, avec la convocation. Il présente les scénarii envisageables, présentés et commentés, le 17 Novembre par Bertille Jolivet et Céline Fournier aux associations Cail et Amis du Château et aux élus. Une réunion interne sans ces 2 professionnelles, a eu lieu le 08 décembre.

Monsieur le Maire rappelle que les élus avaient validé le maintien des coiffes dans le musée. Les axes à retenir et à valoriser pour attirer les visiteurs sont les suivants :

AXE 1: Considérer le site dans sa globalité, notion de « domaine »

- Une offre cohérente globale avec une promotion simplifiée et une communication efficace
- Oublier la notion de château-musée, car on n'est pas sur ce registre là
- Valoriser un domaine entier, en positionnant une offre qui se joue à l'intérieur comme à l'extérieur
- Développer des rendez-vous réguliers avec les visiteurs, en parfaite cohérence d'ensemble.

AXE 2: S'adresser à un public familial qui cherche à vivre une « expérience de visite »

- Proposer une visite active, rythmée, jouant sur des moments différents au cœur du parcours, pour ne pas proposer une approche linéaire
- Développer un projet différent, innovant pour retenir l'attention des visiteurs et susciter l'intérêt
- Proposer une visite couplée incluant intérieur et extérieur
- Faire de ce site un lieu vivant, en renouvellement permanent

AXE 3: Travailler la visibilité du site depuis l'extérieur et inciter les visiteurs à prolonger son temps sur Chef-Boutonne

- Travailler les abords du site, en terme de signalétique, pour marquer l'identité du lieu : le visiteur doit savoir ce qu'il va trouver ici et ce qu'il peut faire de là.
- Marquer tout ce que le visiteur peut faire d'ici : parcours de valorisation dans la ville, parcours « Jean-François Cail » pour l'amener à découvrir Chef-Boutonne et son patrimoine, visite de l'église, ...
- Devenir un véritable relais touristique de l'office et faire rayonner les visiteurs sur le Pays Mellais

Il faut allier les objets montrés, l'audiovisuel et proposer des expériences, pour répondre aux attentes des visiteurs d'autant plus que cette notion d'expériences est en cohérence avec le thème de l'ingéniosité correspondant à l'action de Jean François Cail. Les élus échangent sur l'attractivité des enfants et la notion de public familial.

Madame Bettan ajoute que la collectivité doit avoir à l'esprit que la mise en valeur du patrimoine communal, (et plus particulièrement le Château et les 2 églises) est nécessaire et indispensable pour satisfaire sa volonté de se faire connaître et d'obtenir la marque Petites Cités de Caractère. Ce challenge est réel car il contribue également à l'évolution du commerce local. Des exemples pertinents de collectivités qui ont eu cette démarche et qui ont réussi, sont évoqués.

L'aspect financier est évoqué. Les élus en majorité, valident la nécessité d'investir pour obtenir des résultats probants. La collectivité doit être ambitieuse. Une adaptation ne suffira pas et ne changera pas la situation actuelle. D'autres sont plus réservés quant au résultat escompté.

Monsieur le Maire souligne qu'il convient également de convaincre la population et les commerçants de la démarche qui doit être collective.

Après avoir longuement débattu, le consensus de fin de réunion avec les associations correspondant à un mixte des 2 scénarii proposés, est entériné par l'assemblée, et servira de base de réflexion pour l'avancement du dossier:

- 4 tableaux différents sur la vie de JF Cail (scénario 1)
- Chambre de JF Cail
- Espace expériences
- Coiffes dans le grenier (scénario 2).

BILAN DE LA SAISON DE PECHE 2017

Madame Sylvie Magnain commente le bilan de la saison de pêche dans l'étang 2017 tel qu'il a été présenté, lors de la réunion avec les pêcheurs et l'association PECH, ce dimanche 14 janvier 2018.

Quelques résultats :

- Nombre de cartes annuelles vendues + 16 ans : -12.4%
- Nombre de cartes journalières vendues + 16 ans : +15.3 %
- Nombre de cartes annuelles < 16 ans : +13 %
- Nombre de cartes journalières vendues < 16 ans : -3.3%

Nombre de cartes vendues toutes catégories confondues : +6.9 %
Empoissonnement 2 125 kgs de poissons (1725 de truites, 50 de saumons de fontaine et 350 de gardons).
Coût de l'empoissonnement : 9 658 € Montant des recettes : 12 057 €
Constat général : de moins en moins de pêcheurs.

Elle remercie publiquement comme chaque année, Monsieur Bernard Trehin fournisseur de poissons pour les 140 kgs de poissons offerts en début de saison et les membres de l'association PECH pour leur mission de contrôle tout au long de la saison de pêche.

REGLEMENT ET TARIFS DE PECHE DANS L'ETANG DU CHATEAU DE JAVARZAY 2018

Madame Magnain commente les propositions de modifications du règlement de pêche dans l'étang du Château de Javarzay pour 2018, émises comme chaque année par la commission, et discutées avec l'association PECH :

Ouverture :

Samedi 24 février à 8 H uniquement pour les cartes annuelles, pour les autres, dimanche 25 février à 8 H

Fermeture :

Cartes journalières, dimanche 25 novembre et cartes annuelles, dimanche 16 décembre à 20 H.

Horaires :

- Du 24 février au 13 mai ; de 8 H à 20 H
- Du 14 mai au 9 septembre ; de 7 H à 23 H
- Du 10 sept. au 16 décembre ; de 8 H à 20 H

Modalités de pêche :

- 1 seule canne tous les samedis, et 2 cannes tous les autres jours
- Un seul hameçon par canne
- Pêche au feeder autorisée en juillet et août
- Hameçon sans ardillon pour les carpes
- Nombre de prises :
 - 6 salmonidés dont 3 de + de 1kg, 2 sandres (+ 50 cm), 2 carpes (moins de 5 kgs)
- Nouveauté, pour les carpistes : obligation d'avoir les équipements suivants : - tapis de réception, épuisette adaptée, sac de pesée, désinfectant adapté
- Jour de fermeture : le mardi sauf en juin, juillet et août et les jours fériés
- Amorçage modéré uniquement pour les enduros
- Réservation : Les Amis des Chaumias (29 avril) La commune se réserve le droit de fermer l'étang pour répondre à une éventuelle demande ponctuelle pour une animation spécifique.

Empoissonnement 2018

- Dans les mêmes proportions que 2017 : truites, saumons de fontaine et gardons
- Plus de lâchers et plus de quantité de truites en début de saison, jusqu'à fin mai
- Pas de lâcher de truites, si la température de l'eau est trop élevée.

Les tarifs proposés par la commission sont les suivants :

- Carte annuelle	68 €	Carte journalière	8 €
- Carte annuelle moins de 16 ans	34 €	Carte journalière moins de 16 ans	4 €
- Gratuité pour les enfants de moins de 6 ans avec une ligne sans moulinet.			

Après discussion, le Conseil Municipal valide les tarifs indiqués et adopte le règlement 2018 dont l'intégralité sera publiée sur le site internet de la commune : www.chef-boutonne.fr;

REFECTION DU MUR D'ENTREE DE LA MAIRIE

Monsieur Joël Proust responsable de la commission « Travaux » indique que ladite commission assisté d'Olivier Charenton responsable des services techniques a mené une réflexion pour la réfection du mur d'enceinte de la mairie. La proposition concerne donc la reprise à l'identique des grilles et des piliers (en très mauvais état) en rééquilibrant les intervalles du fait de la nouvelle entrée. Une consultation a été menée pour la fourniture des pierres nécessaires et des grilles. La pose sera réalisée en régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime,

- Valide :

- ✓ le principe de la réfection du mur d'enceinte de la mairie
- ✓ le devis de la SARL Atelier de la Pierre de Jonzac (17) d'un montant de 22 811.52 € TTC (fourniture de pierres)
- ✓ le devis de la SARL Marchet de Chef-Boutonne (79) d'un montant de 7 725.60 € TTC (fabrication des grilles- galvanisation et thermolaquage (peinture définitive))
- ✓ une provision de 3 000 € TTC pour les matériaux nécessaires à la reprise du mur entre piliers.

- Mandate Monsieur le Maire pour faire la déclaration préalable correspondante, avant les travaux programmés en avril, pour une durée prévisionnelle de 3 semaines.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MEDIATHEQUE DE MELLE

Informé du projet de convention de partenariat entre la Médiathèque de Chef boutonne et la Médiathèque de Melle pour s'emprunter exceptionnellement des documents ou supports d'animation, le Conseil Municipal à l'unanimité en valide le principe et en autorise la signature par Monsieur le Maire.

AVENANT A LA CONVENTION DE FORMATION ET D'ASSISTANCE DU PERSONNEL A L'UTILISATION INFORMATIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la signature du projet d'avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique (logiciel de gestion financière, de paie administrative, des élections politiques, de gestion des cimetières, du recensement militaire, de CEGID sur 5 postes), dont l'objet est de prendre en compte la modification des tarifs 2018 adoptés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Saint-Maixent.

ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DES DEUX-SEVRES ID79 INGENIERIE DEPARTEMENTALE

Le Conseil Municipal, informé des missions de la nouvelle ID79 créée par le Conseil Départemental 79 pour apporter aux collectivités, une ingénierie reposant sur la mobilisation des compétences des services départementaux et sur les partenaires du Département que sont le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), l'ADT (Agence de Développement Touristique) ou l'ADM79 (Agence Départementale des Maires des Deux-Sèvres), à l'unanimité, décide d'y adhérer, moyennant la somme annuelle de 1 500 Euros. Cette mission sera un véritable outil d'aide à la décision.

Monsieur Patrick Petit est désigné délégué titulaire et Monsieur le Maire délégué suppléant.

ACTIVITES 2017 DU CENTRE DE SECOURS DE CHEF-BOUTONNE

Monsieur Patrick Coirault commente l'activité 2017 du Centre de Secours de Chef-Boutonne. Le détail est à suivre dans le tableau sur la page suivante. Le chiffre annoncé est au 30.11.2017. Fin décembre il était de 448.

Monsieur le Maire remercie vivement le dévouement des pompiers du Centre et se réjouit de la présence de plusieurs agents dans les effectifs communaux, ce qui favorise les sorties.

	AVP	SECOURS A VICTIMES	FEUX DIVERS	FEUX DE MAISON	FEUX DE PLEIN AIR	OD	POLLUTION	S,V,A	TOTAL
CHEF-BOUTONNE	7	173	2		2	2		2	188
AUBIGNE	1	8							9
ARDILLEUX		5							5
LA BATAILLE		1			2	1			4
BOUIN		5							5
COUTURE D'ARGENSON	2	10							12
CREZIERES		4			1			1	6
FONTENILLE	1	23			1				25
GOURNAY	3	12				1			16
HANC		13							13
LES ALLEUDS	2	6							8
LOIZE		5							5
LOUBIGNE		5		1		1			7
LOUBILLE		6				1			7
MELLERAN	2	20		1					23
PIOUSSAY	1	5				1			7
St MARTIN	1	8	1		1				11
TILLOU	1	1							2
VILLEMAIN		2							2
MELLE	1	1							2
BRIOUX	3	5	1		1	1			11
SAUZE VAUSSAIS	8	17	3	2	2				32
CHARENTE		1	1						2
VIENNE	1							1	2
	34	336	8	4	10	8	0	4	404

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargée de l'Animation de la ville et de la Communication

- ✓ Indique un partenariat de dépôt avec le journal « Le Tournesol » dans lequel un article concernant la vie communale pourra être publié chaque mois.
- ✓ Dresse le bilan de la vente des matériels et équipements faite le 13.01.2018 pour une somme de 700€.

Monsieur le Maire évoque ensuite diverses informations ou sujets d'actualité parmi lesquels :

- Cérémonies : bilan de la cérémonie des vœux, départ à la retraite de Louis-Noël Albert le 19.01.2018
- Absence à nouveau, de correspondant pour les journaux locaux – avis aux candidats
- Réunion du 22.01.2018 pour mener la réflexion sur l'avenir du centre ville.
- Contrat intérimaire de 3 mois pour remplacer Louis Noel Albert dans l'attente de la définition du poste liée à d'éventuelles mutualisations. Cette personne est mise à disposition de l'EHPAD le mercredi.
- A ce jour 37 candidatures reçues dans le cadre de la vacance de poste au Service Espaces Verts
- Essai d'intérim d'Olivier Charenton responsable des Services techniques pour remplacer au SIVU, Jean-Christophe Lalliaud complètement affecté à la Communauté de Commune. 1 élu s'abstient. Il est précisé que ce « dépannage dans l'urgence » sera interrompu si problème de cumul des 2 activités.
- Bilan de la tempête début janvier avec un arbre tombé Rue Pierre Blanchard et mur de Chandant
- Réunion d'organisation de chantier de la rénovation du logement 19 rue Maurice Gadioux le 18.01.2018 avec le maître d'œuvre et les entreprises
- Consultation à mener pour le remplacement du moteur du tracteur
- Démission du Président de la Communauté de Communes Mellois en Poitou – Nouvelle élection le 22.01.2018 – candidature de Monsieur le Maire
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 19.02.2018.

Monsieur Truteau évoque la poursuite des travaux sur les chemins communaux.

Monsieur Arthur Jones souligne quelques défauts sur les travaux de la Place Malesherbes – Rue Gambetta.

La séance est close à 23h10.

Ainsi délibéré, le 15 janvier 2018, en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire, Fabrice MICHELET